

FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU BUDGET DU FCR POUR L'EXERCICE 2023

SÉANCE DU MARDI 1^{ER} NOVEMBRE 2022, À 18H30, À CORSIER
SALLE DU CHÂTEAU 2

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le mardi 1^{er} novembre 2022 à Corsier et a examiné avec attention le budget 2023.

La Commission était composée de :

Présent·e·s

Blonay - Saint-Légier	Matthieu Barbara	Sesseli Kool	<i>membre suppléante</i>
Chardonne	Jean-David	Pelot	<i>membre</i>
Corseaux	Roberto	Trüb	<i>membre</i>
Corsier	Margrith	Bussy	<i>membre</i>
Jongny	Dominique Corinne	Durussel Ansermoz	<i>membre suppléante</i>
Montreux	Pierre-André Philippe	Spahn Morier-Genoud	<i>membre membre</i>
La Tour-de-Peilz	François André	Vodoz Gruaz	<i>membre membre</i>
Vevey	Patrick	Fleury	<i>membre</i>
Veytaux	Marco	Strebel	<i>suppléant</i>

Excusé·e·s

Blonay - Saint-Légier	Alexia	Weill	<i>membre</i>
Chardonne	Romain	Gillieron	<i>suppléant</i>
Corseaux	Arnaud	Gantenbein	<i>suppléant</i>
Corsier	Mireille	Roth	<i>suppléante</i>
Montreux	Christian	Fürst	<i>suppléant</i>
La Tour-de-Peilz	Anne-Marie	Arnaud	<i>suppléante</i>
Vevey	Tiago Guillaume	Branquino Pilloud	<i>membre suppléant</i>
Veytaux	Valérie	Wicht	<i>membre</i>

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Budget 2023 et préavis type y relatif
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

Mme Margrith Bussy, Conseillère communale à Corsier et membre de la commission, accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue. Elle informe qu'elle présidera la séance, et que M. Matthieu Sesseli, Conseiller communal à Blonay – Saint-Légier et membre de la commission, rédigera le rapport.

Mme Bussy signale que le Président du Conseil administratif du fonds, M. Bonvin, Conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, a annoncé qu'il arriverait avec du retard et indique que le Conseil administratif du fonds est représenté par M. Schär, Conseiller municipal à Corsier. Elle annonce que deux autres membres du Conseil administratif du fonds se sont excusés, étant dans l'impossibilité de prendre part à cette séance : Mme Alexandra Melchior, Conseillère municipale à Vevey et M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller municipal à Montreux. Le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI) est représenté par Mmes Colette Rossier, cheffe de service et Isabelle Chaudet, adjointe.

2. LISTE DE PRÉSENCES

Voir page précédente.

3. BUDGET 2023 ET PRÉAVIS TYPE Y RELATIF

Mme Bussy cède la parole à Mme Rossier qui présente brièvement le budget 2023 du fonds.

Mme Rossier indique que le budget est simple, présenté en « base 0 », c'est-à-dire fondé sur les charges nécessaires au fonctionnement du fonds : enveloppe destinée aux institutions bénéficiaires, ainsi qu'à l'Agenda culturel Riviera, au forfait de gestion par le SAI et aux frais de fiduciaire. Elle signale aussi la constitution d'une provision, destinée à des adaptations des subventions et à l'intégration éventuelle de nouvelles institutions bénéficiaires. Concernant les recettes, constituées de la contribution des communes de Fr. 47.-/habitant-e, ainsi que de la contribution de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de Fr. 12'000.-, Mme Rossier signale qu'une erreur s'est glissée dans le préavis type relatif au budget 2023 du fonds et que le total des revenus s'élève à Fr. 3'839'445.-.

Elle rappelle aussi que le fonds compte aujourd'hui 21 institutions bénéficiaires, avec l'Association des Amis du Festival des artistes de rue de Vevey intégrée en 2022.

Un commissaire demande la possibilité d'avoir des précisions quant aux sommes allouées à chaque institution et Mme Rossier lui répond que ces informations seront disponibles lors de la prochaine réunion de la commission de gestion, lors de laquelle les comptes seront examinés avec le détail des subventions octroyées. La répartition des subsides 2023 n'aura lieu qu'en décembre prochain, soit après l'adoption du présent budget. Elle ajoute que les sommes allouées à chaque institution ne varient que très peu, et qu'elles sont fixées par le Conseil administratif du fonds.

Un membre de la commission s'étonne que tous les récipiendaires du fonds soient des associations ou des fondations. Mme Rossier lui répond que c'est la forme juridique la plus usuelle dans le milieu culturel, mais qu'une société pourrait en principe aussi faire une demande de soutien, le fonds n'ayant pas fixé de règle quant au statut juridique des bénéficiaires. Le but du FCR reste de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques.

Un commissaire demande à Mme Rossier si le sport fait partie de la culture et la réponse est négative : le Fonds culturel Riviera ne peut pas intégrer une association sportive. Elle rappelle en outre que le sport bénéficie d'autres soutiens institutionnels, comme le Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes, dit le « Fonds sportif ».

L'obligation de l'unanimité des membres du Conseil administratif pour qu'une institution puisse intégrer le fonds ne fige-t-elle pas la situation ? Mme Rossier répond que cette règle est importante, témoignant d'une reconnaissance régionale des soutiens à apporter à la culture et que cette règle n'a pas empêché le fonds d'évoluer au fil du temps, passant à 21 institutions bénéficiaires cette année, avec l'intégration du Festival des artistes de rue de Vevey.

Un-e commissaire demande pourquoi la Fondation Vevey ville d'images – Festival Images a une attribution annuelle, alors que le festival est bisannuel. Mme Rossier répond que les années impaires la Fondation travaille à l'organisation du festival, notamment en préparant le concours, et que les frais de fonctionnement du Festival sont annuels.

Mme Rossier rappelle que les institutions bénéficiaires du fonds présentent des comptes vérifiés et qu'elles doivent soumettre une nouvelle demande chaque année. En réponse à une question, Mme Rossier indique qu'une demande d'intégration est gratuite.

Une commissaire demande si l'invitation du fonds à soutenir les institutions culturelles locales avec Fr. 1.- / habitant-e est suivie par les Communes membres. Mme Rossier répond que la situation varie selon les communes. M. Schär indique qu'à Corsier par exemple, le budget a été établi à plus que Fr. 47.-/habitant-e pour permettre de soutenir des événements sur le territoire communal, mais aussi des institutions régionales.

Il informe en outre qu'un groupe politique de Corsier avait fait la demande d'augmenter la participation des Communes membres du fonds à Fr. 50.-/habitant-e et que cette demande a été refusée par le Conseil administratif car cette augmentation ne correspondait pas à un besoin. La Commune de Corsier a été invitée à investir plus au niveau communal.

Un commissaire s'interroge sur l'impact financier de l'intégration de nouvelles institutions pour celles qui font déjà partie du fonds. Mme Rossier répond qu'il n'y a pas d'impact négatif pour les institutions bénéficiaires, grâce notamment à l'augmentation du nombre d'habitant-e-s de la Riviera presque chaque année, ajoutant que les budgets du fonds sont établis en fonction des besoins des institutions et du fonds.

Qui sont les membres du Conseil administratif du fonds ? M. Schär indique que le Conseil est formé des 9 municipaux-ales en charge de la culture. Mme Rossier mentionne aussi l'existence du Bureau exécutif, constitué de la ou du Président-e du fonds, ainsi que de deux autres membres du Conseil administratif, représentant-e-s les villes de la Riviera. Elle relève aussi que chaque membre du Conseil administratif ne dispose que d'une voix et souligne que le SAI veille à l'équité dans l'attribution des subsides.

Les membres de la commission n'ayant plus de questions, Mme Bussy les invite à passer au vote. C'est à l'unanimité des membres présent-e-s que le budget 2023 est adopté.

4. DIVERS

M. Pelot, membre de longue date de la commission de gestion du FCR, propose de créer un vadémécum à fournir à chaque nouvelle et nouveau membre de la commission de gestion, car les questions posées ce jour le sont régulièrement. Il estime que ce document pourrait être une aide pour les commissaires en cas de question similaire lors des présentations du budget ou des comptes dans leur Conseil communal respectif. Mme Rossier répond que toutes les réponses à ces questions se trouvent dans la Convention. Elle estime en outre que les échanges de vive voix favorisent le débat durant les séances de la commission de gestion.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance relative aux comptes 2022 est fixée le :

- **Mercredi 26 avril 2023, à 18h30, à Corsier** (salle à déterminer).

Mme Bussy clôt la séance à 19h30 et invite l'assistance à prendre un apéritif offert par la commune de Corsier.

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- **d'adopter le budget 2023 du Fonds culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

La présidente :
Margrith Bussy

Le rapporteur :
Matthieu Sesseli

Blonay - le 15 novembre 2022